



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLISME  
NOUVELLE-AQUITAINE



ŠKODA

# STATIONS 2023 THERMALES

**30 AVRIL 2023**

*Saubusse*



**Eugénie-les-Bains**

site officiel

station thermale

**ORGANISATION USDAX CYCLISME**





## La Skoda Kamiq

À partir de 219€/mois pendant 37 mois\*

sans apport



**SKODA**  
Kennedy Auto Dax

partenaire de



Découvrez l'ensemble de notre gamme et profitez  
en ce moment d'offres sur les véhicules neufs  
Achat neuf & LOA

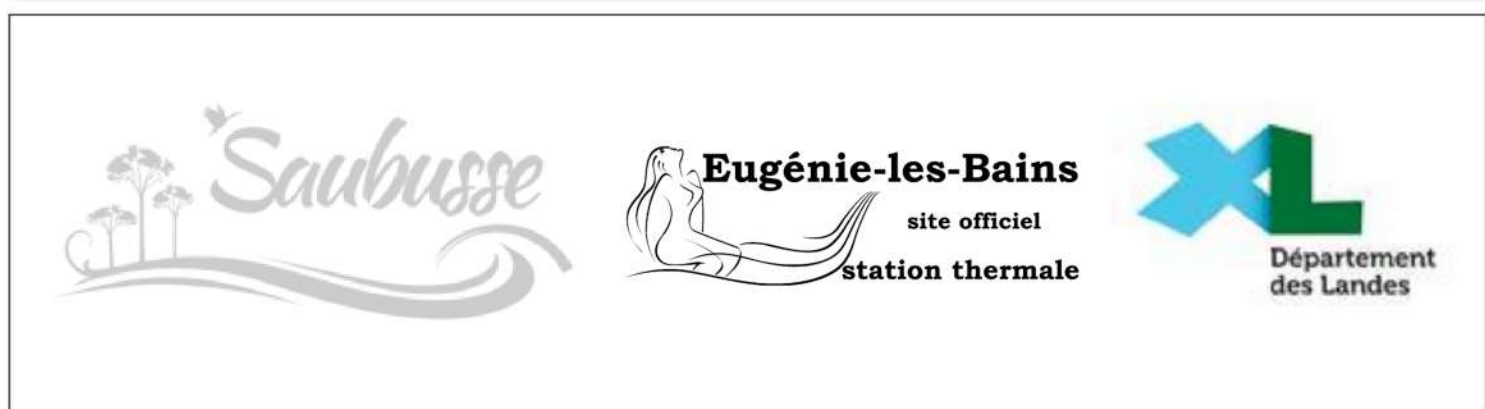


## La Skoda Fabia

À partir de 209€/mois pendant 37 mois\*



## - Partenaires institutionnels -



## - Partenaires officiels -



## - Fournisseurs officiels -



Les Stations Thermales - 30 AVRIL 2023



VAINQUEUR EPREUVE

**SETL**

Syndicat des Etablissements  
Thermaux Landais



**LANDES** 

Terre des possibles

- Partenaire KM 40 -



Département des Landes





2022-125 SIRPAG/ENDARMERIE M.F.

# GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ



## REGLES DE SECURITE et USAGERS DE LA ROUTE

### L'épreuve bénéficie de « l'usage exclusif temporaire »

L'usage exclusif temporaire permet d'occuper toute la largeur de la chaussée. Une des inventions liées au décret du mois d'août 2018 est la notion de "Bulle course". Face à la demande de la fédération d'un usage exclusif de la chaussée pour toutes les courses - qui nécessite une fermeture de la circulation pendant une longue durée comme pour le Tour de France - le ministère de l'intérieur a répondu par "l'usage exclusif temporaire".

#### LA BULLE COURSE

La bulle course s'entend entre le « véhicule d'ouverture » et le « véhicule de fermeture ». Entre ces 2 véhicules s'applique notamment le régime de l'usage exclusif temporaire de la chaussée.

#### VEHICULE D'OUVERTURE

La temporisation de l'usage est réglée par deux véhicules : celui qui signale le début de la course et la voiture balai qui ferme le ban. La "Bulle course" est coincée entre ces deux véhicules. La circulaire du 13 mars 2018 précise que pour les courses cyclistes, ces véhicules doivent être équipés "d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée". Les règles techniques et de sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publiques (RTS) éditées par la FFC ajoutent que la voiture ouvreuse doit aussi être équipée d'un drapeau triangulaire rouge (ou d'un gyrophare rouge) pour signaler aux usagers de la route "qu'on ne passe plus".

#### VEHICULE FIN DE COURSE

Le véhicule fin de course annonce la réouverture de la route aux usagers par un gyrophare orange plus drapeau triangulaire vert (ou, là aussi, d'un gyrophare vert).

#### MOTARDS ET SIGNALEURS

La circulaire dit que "cette priorité sera portée à la connaissance des usagers de la route par les moyens habituels de publicité des actes administratifs, mais également par les signaleurs". Donc pour les automobilistes qui ne liront pas les arrêtés préfectoraux ou municipaux, le signaleur sera le seul moyen d'informer le conducteur obligé d'attendre le passage de toute la bulle course, prêt à dégainer le frein à main.

### Sanctions envers les automobilistes

#### • Article R414-3-1

Créé par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 - art. 33

**Lorsqu'une épreuve, une course ou une compétition sportive bénéficie de l'usage exclusif temporaire de la chaussée, prévu au premier alinéa de l'article R. 411-30, tout conducteur d'un véhicule ou d'un engin qui circule sur la chaussée doit laisser le passage, s'arrêter ou se garer.** La personne physique ou morale qui organise l'épreuve, la course ou la compétition sportive doit signaler, par un dispositif approprié et adapté au déroulement de l'épreuve, le passage de la manifestation sportive aux autres usagers de la chaussée, par l'intermédiaire des représentants mentionnés à l'article R. 411-31. **Les conducteurs visés au premier alinéa ne peuvent reprendre leur marche qu'au signalement des représentants mentionnés au deuxième alinéa ou après le passage du véhicule signalant la fin de la manifestation. Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.**

#### • Article R411-31

Modifié par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 - art. 31

L'autorité administrative peut agréer des représentants de la fédération ou de la personne physique ou morale qui organise l'épreuve, la course ou la compétition sportive. Les représentants qui doivent être majeurs et titulaires du permis de conduire sont chargés, sur l'itinéraire emprunté, de signaler l'épreuve, la course ou la compétition sportive aux usagers de la route. Ils portent des signes vestimentaires permettant de les identifier. Dans l'accomplissement de leur mission, ils sont tenus de se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents. Ils leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir. **Le fait pour tout usager de contrevenir aux indications des représentants mentionnés à l'alinéa précédent et mettant en œuvre les mesures de circulation édictées en vertu de l'article R. 411-30 à l'occasion des épreuves, courses ou compétitions sportives est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.**

# La sécurité une priorité



## DÉSINFECTION

- chaque jour, je désinfecte et nettoie l'intérieur de mon véhicule avec des produits virucides



## CONTRÔLE DU VÉHICULE

- je contrôle visuellement avant chaque départ mon véhicule et je vérifie chaque semaine la pression des pneumatiques



## EN FORME ET ALERTE

- pendant 3 semaines, je gère mon hygiène de vie (sommeil, nutrition...)



## LIVRE DE ROUTE

- je consulte le livre de route
- je prépare l'étape et relève les spécificités



## CEINTURE DE SÉCURITÉ

- elle est obligatoire à l'avant comme à l'arrière du véhicule



## RESPECT

- respect des consignes de l'organisation (accès, évacuation)
- respect des autres suiveurs
- respect des sites que je traverse et qui m'accueillent



## VITESSE RÉGULÉE ET DISTANCES DE SÉCURITÉ RESPECTÉES

- à 30 ou 50 km/h en ville selon la signalisation
- à 30 km/h en cas de forte concentration de public
- à 80 km/h maximum hors agglomération



## FEUX ALLUMÉS

- feux de croisement en permanence (même si votre véhicule est équipé de feux de jour)



## ROUTE PRIVATISÉE OU ROUTE OUVERTE

- je respecte le code de la route et je reste attentif à la signalétique



## PSYCHOTROPES

- seuil d'alcoolémie 0,0g/litre de sang
- dépistages d'alcoolémie et de consommation de cannabis effectués pendant l'épreuve



## TÉLÉPHONES PORTABLES

- ils sont interdits pour le conducteur



## DEMI-TOUR PROHIBÉ

- rouler en sens inverse est strictement interdit sur l'itinéraire course même sur une courte distance

## Les sanctions

Toutes les dérives comportementales (vitesse, téléphone portable, non-respect des règles...) feront l'objet de sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire voire une sanction plus sévère en cas d'infraction grave ou de récidive.

- Le refus de se soumettre aux contrôles entraînera pour le véhicule concerné une obligation immédiate de sortir du dispositif et pour le conducteur une convocation à la Commission de discipline.
- Les tolérances accordées dans la bulle privative n'allègent en rien la responsabilité pénale de chaque conducteur en cas d'accident.



# SAUBUSSE

VILLE DÉPART

30 AVRIL 2023

*Station Thermale*

SITUÉE LE  
LONG DE  
L'ADOUR

LA CITE  
THERMALE

ACCUEILLE LES COUREURS  
POUR UN DEPART EN  
DIRECTION D'EUGÉNIE LES  
BAINS





# Le Grand Départ Les accès



## DOSSARDS PERMANENCE



SAUBUSSE  
Salle Municipale  
16 Place Eugénie Desjobert  
40180 SAUBUSSE

De 12h00 à 13h15





# Le Grand Départ Les accès

## PLAN DE SITUATION



Signature : 12 h 00 A 13 h 15

Fictif : 13 h 20 neutralisé

Réel : 13 h 30 Termes de Saubusse



**APPEL DES COUREURS**  
13h15  
**DEPART FICTIF**  
13h20

# SAUBUSSE



LATITUDE ET BIEN ÊTRE

INTIMITÉ ET TRANQUILLITÉ



## L'ANCIEN PORT FLUVIAL

### ESPACE THERMAL INCONTOURNABLE

Ici, on s'appelle par son prénom et on revient avec plaisir pour se ressourcer et profiter des richesses de la région, idéalement située entre Adour maritime, océan, Espagne et Pays basque. Une simplicité qui a valu à Saubusse d'être élue « Station préférée des curistes » en 2018.



ILS NOUS ONT VUS ILS NOUS ONT VUS ILS NOUS ONT VUS



Réalisez vos rêves avec

stephane plaza

Agence de DAX  
17, cours Galliéni

05 58 43 15 31

Soutenez l'US DAX  
CYCLISME

avec vos agences  
Stéphane Plaza  
Immobilier

Agence de TARTAS  
67, rue Victor Hugo

05 58 49 28 64



**US DAX CYCLISME**  
**STEPHANE PLAZA IMMOBILIER**



Réalisez vos rêves avec

stephane plaza

Agence de DAX  
17, cours Galliéni

05 58 43 15 31

Soutenez l'US DAX  
CYCLISME

avec vos agences  
Stéphane Plaza  
Immobilier

Agence de TARTAS  
67, rue Victor Hugo

05 58 49 28 64



# Le Circuit en ligne



## DEPART SAUBUSSE

### PLAN DE COURSE



## ARRIVEE EUGENIE LES BAINS



### Eugénie-les-Bains

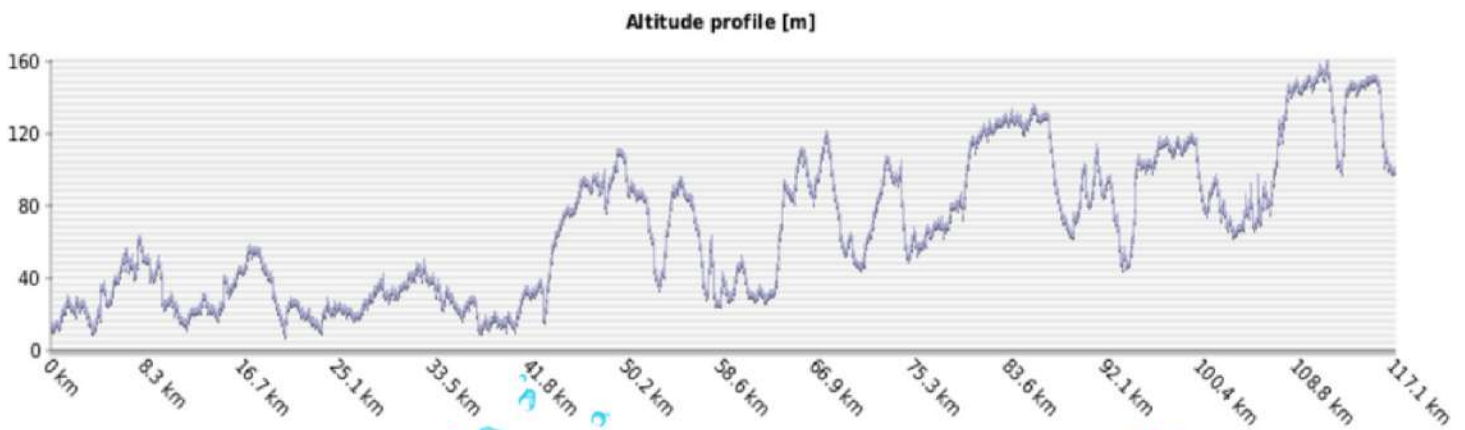
site officiel

station thermale

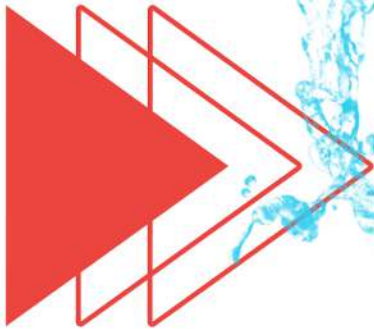


# Le Circuit en ligne en détail

## PROFIL ALTITUDE



**121 Kilomètres à  
travers les Stations  
Thermales  
Landaises**





# Itinéraire horaire

KILOMETRES		Communes	PC/MG	HORAIRES	INDICATIONS
à parcourir	parcouru				
				horaires	Routes
neutralisé		SAUBUSSE ville (port)		13:20:00	
		Passage à niveau			D.17
		DEPART REEL			
121.500	0	Thermes de SAUBUSSE		13:30:00	D.460-VC
					D.13-VC-D.113
115.500	6	ANGOUME		13 :39	D.170
112.500	9	MEES		13 :41	VC
		La poste – Hardy			D.16
103.500	18	ST PAUL LES DAX- la pince		14:01	
		Avenue de la Résistance			
100.500	21	Carrefour av. de la Liberté		14:15	
		Bd Saint Vincent de Paul	PC		D.524
		ROCADE INTERIEURE			D524 / D947
					D947 / D129
		CHEMIN DE HALAGE			D129
97	24.500	CHEMIN DE HALAGE / AVENUE DU 19 MARS 1962		14:28	D129
96	25.500	ST VINCENT DE PAUL		14:30	D.129
		Route de BUGLOSE			D129/D27
91	30.500	Basilique BUGLOSE		14:39	D.27
85	36.500	PONTONX SUR L'ADOUR		14:59	D.150
83	38.500	Carrefour GOUSSE		15 :02	D.10
80	41.500	PRECHACQ LES BAINS Mairie	KM40	15:13	VC
79	42.500	LOUER		15:14	VC
75	46.500	GAMARDE LES BAINS Mairie	PC	15:20	D.107
71	50.500	MONTFORT EN CHALOSSE		15:26	D.7
64	57.500	CASTELNAU CHALOSSE	MG	15:36	
60	61.500	POMAREZ		15:42	
56	65.500	DONZACQ	MG	15:50	D.3
52	69.500	Carrefour de Lurbe		15:54	
50	71.500	CAUPENNE		16:06	D.8
46	75.500	LARBAY		15:57	
44	77.500	SAINT AUBIN		16:07	
39	82.500	DOAZIT		15 :22	D.18
34	87.500	HAGETMAU - ST Giron		15:42	
33	88.500	HAGETMAU NORD		16:02	D.933
24	97.500	SAINT SEVER Escales		16:15	
19	102.500	Carrefour MONTSOUE		16:22	D.25
16	105.500	BAHUS		16:27	
10	111.500	BUANES	MG	16:35	
5	116.500	EUGENIE LES BAINS		16 :43:00	D.11
0	121.500	EUGENIE circuit	ARRIVEE	16 :50:00	D.451-D.65



# EUGENIE LES BAINS

ARRIVEE  
DE CETTE  
NOUVELLE  
EDITION

UNE ARRIVÉE DIGNE DU  
TOUR DE FRANCE SUR UNE  
LIGNE DROITE DE 700M

121 KI POUR  
REJOINDRE L'ARRIVEE  
DEPUIS SAUBUSSE

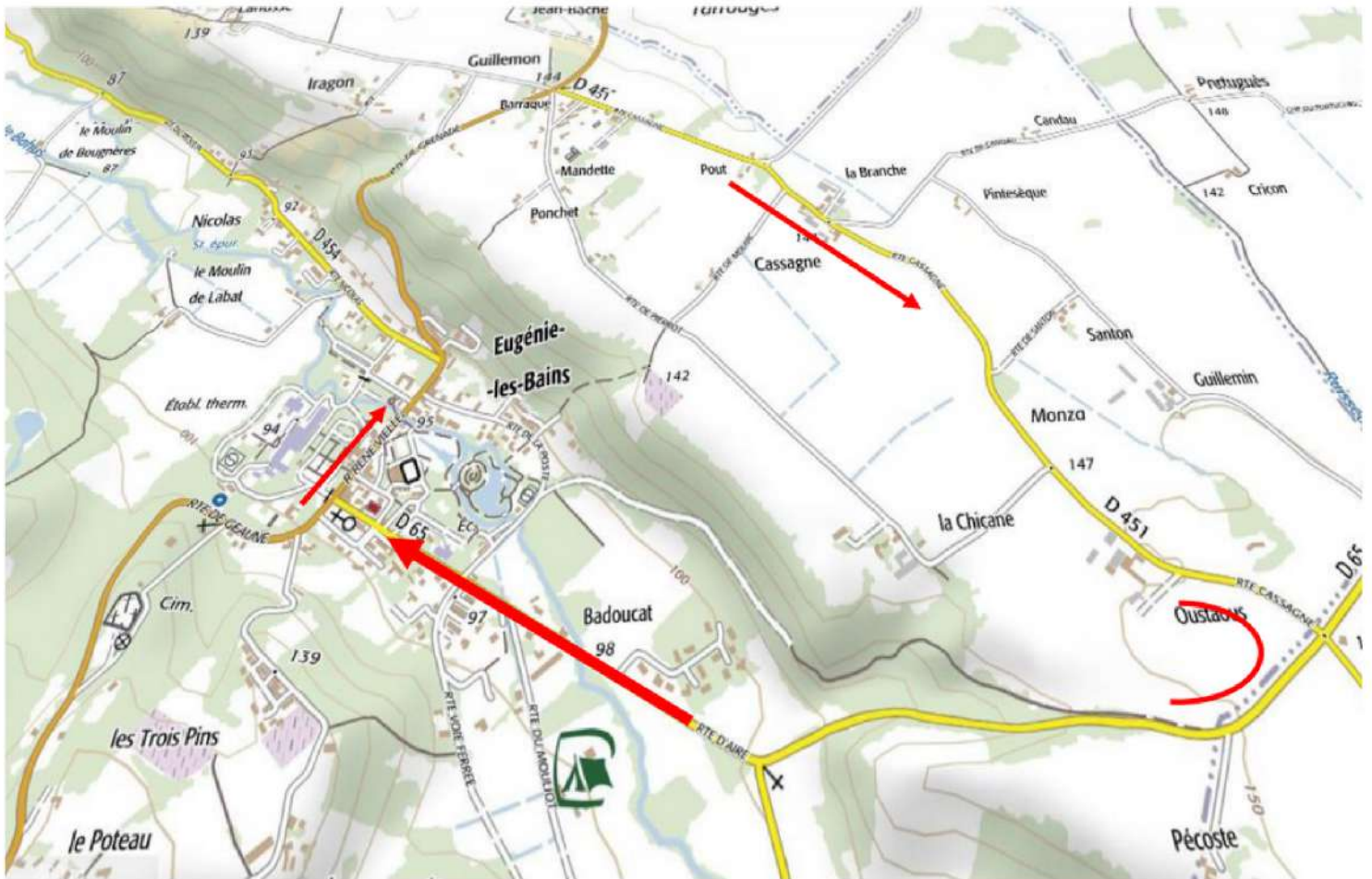




# Le final en détail

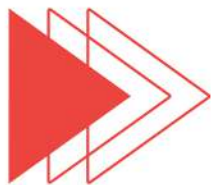


**Arrivée route d'Aire - Ligne Droite de 700m - Largueur 6m**  
**Véhicule suiveurs : déviation route de la Poste**

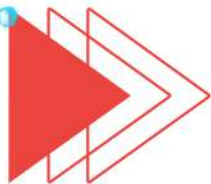


**Véhicule suiveurs : déviation route de la Poste**





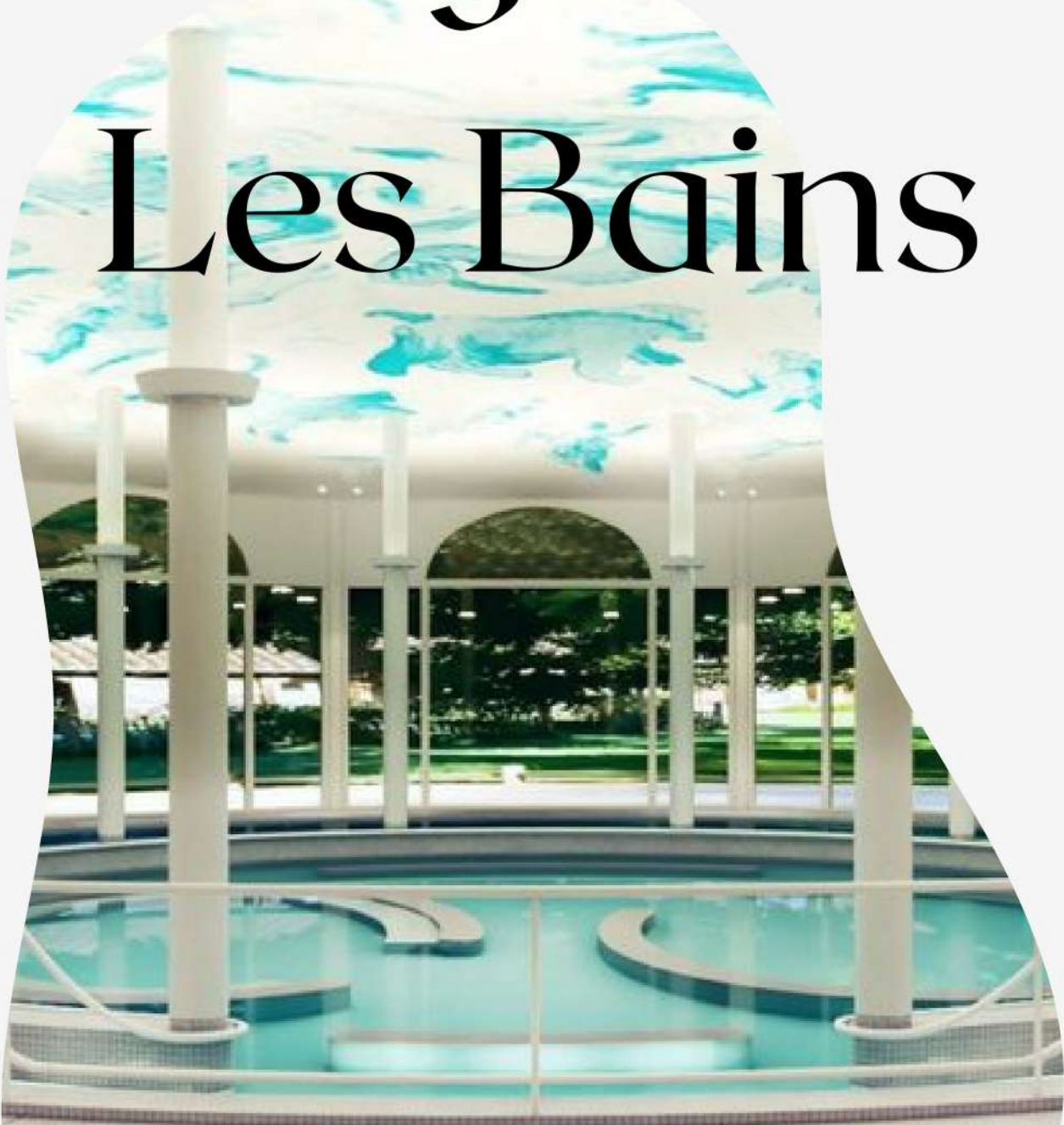
**Contrôle Anti-dopage  
Sanitaire Mairie**



**Permanence/  
Salle de réception:  
Hôtel de Ville**



# Eugénie Les Bains



## NOUVEL ESPACE AQUATIQUE

La pépite du Tursan , multi-facettes, est toute entière dédiée à la minceur, à la gastronomie et à la santé, grâce à l'influence de Michel Guérard, pape de la cuisine minceur triplement étoilé. Un cadre raffiné au style intemporel, des sources bienfaisantes, ruelles et jardins fleuris et bien sûr sa fabuleuse Ferme thermale, un établissement haut de gamme qui associe modernité et inventivité dans un cadre exceptionnel.



[ville-eugenie-les-bains.fr](http://ville-eugenie-les-bains.fr)

# LES GENDARMES MOBILISÉS POUR UNE COURSE EN TOUTE SÉCURITÉ



Gendarmerie départementale,  
Gendarmerie mobile,  
Élèves gendarmes et réservistes  
assurent la sécurité des coureurs et du  
public sur toutes les étapes de la course.

HYDROLOGIE JOURNAL DU 21/04/2018 10:00:00  
f t i in GENDarme.fr



## GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ



# Règlement de l'épreuve

**ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES** L'épreuve 24ème Prix des Stations Thermales des Landes est organisée par l'USDAAX section cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le DIMANCHE 30 AVRIL 2023.

**ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE** L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Elite, Open 123, Access 1234. Elle est inscrite au calendrier régional FFC. L'épreuve est classée en Classe course 1.12.7.

**ARTICLE 3. PARTICIPATION** Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel. Conformément au règlement FFC, l'épreuve est disputée au nombre maximum de 200 coureurs.

**ARTICLE 4. PERMANENCE** La permanence de départ se tient, le dimanche 30 avril de 12h00 à 13h15 à SAUBUSSE, salle municipale (centre bourg). La confirmation des partants et le retrait des dossards pour les responsables d'équipes ou les coureurs, se fait à la permanence de 12h00 à 13h15, le dimanche 30 avril 2023. La signature ferme à 13h15. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du collège des Commissaires, est fixée 12h45 et aura lieu à la salle municipale.

**ARTICLE 5. RADIO-TOUR** Les informations courses sont émises sur une fréquence unique (celle-ci sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs. Si besoin, l'organisation peut fournir le matériel de réception.

**ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE** Le service d'assistance technique est assuré par les véhicules du Club.

**ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES** Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

**ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE COUREURS ISOLES SUR LE PARCOURS** Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 12% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

**ARTICLE 9. CLASSEMENTS ET PROTOCOLE** Les classements suivants seront établis :

Classement individuel au temps (maillot + trophée + bouquet et prix FFC)

Classement individuel de la montagne (trophée + bouquet et prix FFC)

Classement meilleur sprinteur (trophée + bouquet et prix FFC)

Classement du meilleur jeune Espoir U23 (trophée et prix FFC) tous coureurs âgés entre 19 et 23 ans)

Classement du meilleur junior U19 (trophée et prix FFC)

Classement de la 1ère Equipe (coupe et prix FFC)

Classement du KM 40 Prix en nature

Les classements suivants seront établis : classement individuel au temps – classement individuel des points chauds 5, 3, 1 points sur les 3 premiers. Le classement général s'établira par l'addition des points obtenus lors des sprints. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de seconde et ainsi jusqu'à le 3ème place. En cas de nouvelle égalité, ceux-ci seront départagés à l'issue du classement général individuel au temps. Classement individuel de la montagne. Le classement général de la montagne s'obtient par l'addition des points attribués au sommet des cols ou côtes selon la cotation suivante 5, 3, 1 points sur les 3 premiers. En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : classement général individuel au temps. Classement par équipe, il s'établit par le classement des 3 meilleures places de chaque équipe, en cas d'égalité les équipes sont départagées par la meilleure des places obtenues par l'un de leurs trois premiers coureurs, conformément à l'article 2.3.044 de la FFC.

**ARTICLE 10. PRIX FFC** Les prix suivants sont attribués :

Classement Général : 405 € sur 15 - Classement Grimpeurs : 76 € sur 3

Classement Sprinteurs : 76 € sur 5 - Classement Espoirs U23 : 76 € sur 5

Classement Juniors U19 : 76 € sur 5 - Classement 1ère Equipe : 50 € sur 1

Le total général des prix distribués à l'issue de l'épreuve est de 759.00 €

**ARTICLE 11. CONTROLE ANTI-DOPAGE** Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à la salle polyvalente d'Eugénie Les Bains.

**ARTICLE 12. PROTOCOLE** Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole. Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée. Les 3 premiers de l'épreuve. Les vainqueurs des classements annexes suivants : grimpeur, sprinteur, espoirs U23, juniors U19, 1ère équipe.

**ARTICLE 13. PENALITÉS** Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.



# Classements généraux intermédiaires

# GRIMPEUR

	5	3	1
KM57 CASTELNAU CHALOSSE			
KM65 DONZACQ			
KM III BUANES			





# Classements généraux intermédiaires

# SPRINTER

	5	3	1
KM21 ST PAUL LES DAX			
KM41 PRECHACQ LES BAINS			
KM 46 GAMARDE LES BAINS			







# Classements généraux intermédiaires

# PROTOCOLE

	NOM PRENOM	CLUB
VAINQUEUR 1ER		
2EME		
3EME		
1ER JUNIOR U19		
MEILLEUR ESPOIR U23		
MEILLEUR SPRINTER		
MEILLEURE EQUIPE		
KM40		





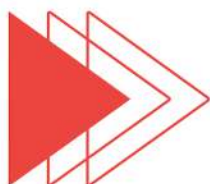
# Service Médical



Le médecin de l'épreuve  
**Docteur Jean-Jacques PRADERE**  
N° de tél : 06 07 03 70 08



Référent Croix Rouge de l'épreuve  
**Docteur Arnaud ARTIGUEBIEILLE**  
N° de tél : 07 87 19 08 54



  
CENTRE HOSPITALIER  
Dax-Côte d'Argent

Boulevard Yves du Manoir  
40100 Dax  
Tel : 05 58 91 48 48





# Notre Histoire, Nos Champions



La section cyclisme est à l'origine même de la création de l'U.S.DAX. En effet, le Club a été créé suite à la fusion, en 1904, du Vélo Club Dacquois et du Stade Dacquois.

La section a eu l'occasion d'organiser de grandes compétitions tout au long de ses 116 ans d'existence, avec, par exemple, la Semaine Fédérale en 1973 (Championnat de France féminines et Championnat de France amateurs), en 1975, Grand Prix de France, mais aussi l'Etoile des Espoirs sur 6 jours par équipes professionnelles en 1976, 1977, 1978 ou encore le Premier Pas Dunlop en 1979.

**D'immenses champions ont éclos au sein du club :**

**ANDRE DARRIGADE**


Coureur Professionnel

Surnommé « Le Lévrier des Landes »



il est considéré comme l'un des plus grands routiers-sprinteurs de tous les temps.

Licencié à l'USDAX, Professionnel de 1951 à 1966

 ✓ CHAMPION DE FRANCE sur route en 1955



✓ 1955 Médaillé d'argent de la course par équipes des Jeux méditerranéens

✓ 1957 Médaillé de bronze du CHAMPIONNAT DU MONDE SUR ROUTE

✓ 1958 Médaillé de bronze du CHAMPIONNAT DU MONDE SUR ROUTE



✓ CHAMPION DU MONDE sur route en 1959.

✓ 1960 Médaillé d'argent DU CHAMPIONNAT DU MONDE SUR ROUTE

Il construit sa légende sur les routes du Tour de France en remportant 22 étapes dont 5 lors des premières étapes, en portant le maillot jaune pendant 19 étapes, et en s'adjugeant le classement par points du Tour de France en 1959 et

1961 ainsi que le premier Prix de la combativité en 1956.

Il remporte également une étape du Tour d'Italie et le Tour de Lombardie en 1956.

**Roger DARRIGADE**

Coureur Professionnel

Licencié à l'USDAX professionnel de 1956 à 1963

 ✓ CHAMPION DE FRANCE AMATEUR en 1955

**Claude COUSSEAU**

né le 7 avril 1938 à Soustons

DCD 20/09/2010



Surnom « Coucouisse » troisième Champion de France sur route de l'U.S. DAX, ce fait unique dans les annales d'un club était l'œuvre d'A. Darrigade chez les PROS., de R. Darrigade chez les amateurs et de C.Cousseau chez les juniors (premier pas DUNLOP).



✓ Champion de France Débutants ( JUNIORS) 1955



✓ Champion de France PISTE poursuite par équipe 1960.



✓ Champion d'Aquitaine sur route 1962

**JOSEPH AMIGO DIT JO**

Coureur Professionnel

né le 3 décembre 1923 à (40) Port-de-Lanne

décédé le 31 janvier 2002 à (40) Dax

De Port de Lanne d'où il était natif. Après un passage à l'US Dax, il est dirigé par la maison Royal Fabric qui l'équipe, vers le club de Montluçon.

✓ 1968 2è du Championnat de France vétérans

✓ 1970 1er du Championnat du monde vétérans



**ROMAIN TOMASI**

Coureur Amateur



✓ Champion de France 2011





Pour les gendarmes, l'ensemble de l'opération relevait d'une mission de service d'ordre et de circulation routière. Ceux-ci devaient être en mesure d'intervenir rapidement, de neutraliser tout trouble à l'ordre public ou de procéder au pilotage d'une éventuelle évacuation sanitaire, en cas d'accident. Le principe de la course étant de bénéficier d'un usage exclusif temporaire de la chaussée, le temps nécessaire au passage de la course, le dispositif de la gendarmerie s'articulait autour de l'avancée des coureurs, protégés par l'action des motocyclistes de la gendarmerie.

## GENDARMERIE



## COURSE CYCLISTE

Formant une « bulle » autour de la course, l'action des motocyclistes de la gendarmerie a permis de mettre en œuvre une protection rapprochée et en même temps très mobile autour des coureurs. La présence des gendarmes départementaux a toujours été indispensable pour assurer le bon déroulement de la course.





**Contact: [yann@tactic-sport.com](mailto:yann@tactic-sport.com)  
Yann LE BRAS 06 69 16 29 76**

**01 RACE**

\*



\*



\*  
Logo composition.  
Orientative sample.  
Composición de logos.  
Muestra orientativa.  
Exemple emplacement logos.  
Model orientative.

25218 RACE

\*  
Colour option.  
Orientative samples.  
Opción de colores.  
Muestra orientativa.  
Exemple couleurs.  
Model orientative.



# Notes



*Sprints*

*Grimpeurs*

*Km 40*

**En cas d'urgence : Carine BROUSTAUT 06.86.80.60.25  
Hannah NICOLLE 06.40.35.28.28 -**